

## OUTIL DE DIAGNOSTIC N° 2

### **Processus de participation : points clefs**

*à partir d'une contribution émanant du contrat de ville de la ville d'ANGERS*

Il s'agit dans ce travail de diagnostic de repérer la participation et son fonctionnement sur le territoire comme un processus à double sens : émanant de la proposition d'initiateurs qui peuvent être des institutions, des associations, des services publics divers ou des acteurs « indépendants » : les jeunes eux-mêmes de par leur initiative propre.

La participation, entendu comme « participer et/ou faire participer » peut se décliner au moyen des repères ci-dessous.

#### ***Informier – être informé :***

- Les institutions, associations etc... communiquent grâce aux médias ou à l'organisation de réunions, de débats, en présentant une analyse de la situation et les choix effectués au vu de ce diagnostic.
- Les personnes reçoivent l'information et cette réception est leur participation.
- Mais celles-ci peuvent aussi informer, chercher, à s'informer ou relayer l'information pour son propre compte, pour le compte d'un collectif.

#### ***Consulter – être consulté***

- Les institutions cherchent à identifier des besoins ou à recueillir des avis sur un projet donné ou sur le fonctionnement des services.
- Cette démarche peut s'adresser à des collectifs informels ou organisés (associations) et prendre la forme d'enquêtes qualitatives ou quantitatives, de réunions publiques, de groupes de travail, de comités de quartier, etc. Les personnes sont ici valorisées pour leurs savoirs sur l'objet de la consultation
- Les personnes elles-mêmes peuvent consulter, construire des objets de consultations, s'organiser informellement pour aller consulter leurs élus par exemple, participer comme « consultant » dans un collectif.

**Concerter – se concerter**

- Les institutions, associations services publics divers impliquent des non-décideurs tout au long de la constitution d'un dossier, dans des structures pérennes, sectorielles ou territoriales (commissions mixtes extra municipales, conseils ou comités de quartier, ou des structures ad hoc plus ponctuelles ou limitées dans le temps). On reconnaît aux personnes un pouvoir d'expertise, une compétence à formuler des savoirs d'usage
- Là aussi, les personnes peuvent être à l'origine de ce type de démarche et le faire pour le compte de leur initiative.

**Impliquer – s'impliquer**

- Les personnes sont amenées à participer directement à la prise de décision et / ou au portage d'une action. Il peut s'agir d'individus isolés ou de collectifs plus organisés.
- L'implication repose sur la co-production, sur le partage, sur l'arrangement entre points de vue pour la mise en œuvre de projets au sein d'associations, d'ateliers, de commissions, de comités de quartier, et renvoie à la notion de coproduction de biens ou de services.
- Elle implique aussi des formes de délégation plus ou moins explicites de services publics vers des personnes ou des groupes de personnes, de personnes et groupes de personnes vers les institutions

**Proposer d'agir ou agir :**

- il est proposé aux jeunes de s'impliquer très concrètement, pratiquement, très opérationnellement à la réalisation d'une action.
- les jeunes peuvent prendre l'initiative de faire par eux-mêmes ce qu'il faut pour concrétiser un projet, une action.

**Proposition de canevas en cinq points permettant de rendre visible et lisible le processus de participation dans une action réalisée avec ou par des jeunes : cocher les cases représentatives de l'action concernée.**

### **1 - Origine, suivi et évolution de l'action**

Par qui l'action a t-elle été initiée ?

- Jeunes individuellement
- Groupe informel de jeunes
- Associations,
- Collectivités locales,
- Services de l'état,
- Autres institutions (C.A.F...)

Quel est (ou quels sont) les processus utilisé (s) pour la mettre en place :

- Diagnostic par des professionnels d'une demande sociale,
- Interpellation de professionnels par des demandes individuelles de jeunes,
- Demandes individuelles de jeunes prises en compte par une proposition d'action collective,
- Initiative professionnelle volontariste,
- Construction d'une démarche collective des jeunes avec un groupe d'adultes,
- Construction d'une démarche collective par un groupe de jeunes organisés.
- Construction d'une démarche collective incluant professionnels et jeunes,
- Délégation par les services de l'Etat ou une collectivité locale à une association ou un équipement.

### **2 - Portage de l'action et organisation**

L'action est portée :

- Par des jeunes pris individuellement ou de manière informelle,
- Par des jeunes utilisant un cadre institutionnel (association, équipement...)
- Par une association ou un équipement en gérant un service public,
- Par un collectif regroupant jeunes et associations ou équipements,
- Par un collectif inter institutionnel (associations, services...)

L'action est organisée :

- Sans règle préalablement discutée et définie par les porteurs de l'action,
- Avec des règles préalablement discutées et définies par les porteurs de l'action,
- Suivant des règles fournies par l'Etat ou la collectivité locale qui a donné délégation,
- Sans règle explicite,
- Suivant les règles de fonctionnement du porteur de l'action,
- Suivant les règles décidées en commun par :
  - Les jeunes,
  - Les professionnels ou opérateurs,
  - Les décideurs de l'action,
  - Les financeurs.
  - Autres : (*à préciser*)

### 3 - Les aspects participatifs caractérisant l'action

L'action est perçue comme participative parce qu'elle :

- a donné lieu à une information auprès des jeunes par des acteurs organisés sur les choix qui ont conduit à sa mise en place,
- a donné lieu à une information faite par des jeunes auprès d'autres jeunes ou auprès des habitants
- a été précédée d'une identification des besoins ou d'un recueil d'avis auprès des jeunes sur l'opportunité de la mettre en place,
- a donné lieu à une consultation organisée par les jeunes et à leur initiative,
- a été conçue et organisée de manière concertée avec le concours des jeunes (ou de leurs représentants) auxquels était reconnu un pouvoir d'expert.
- a été conçue et organisée de manière concertée par des jeunes (ou leurs représentants) qui ont sollicité d'autres partenaires.
- implique des jeunes :
  - Dans la prise de décisions de la mise en place,
  - Dans le portage de l'action (négociation avec les financeurs, engagement bénévole concret dans la mise en œuvre...),
  - Par la proposition faite aux jeunes de s'impliquer très concrètement, pratiquement, très opérationnellement dans la réalisation de l'action,
  - Par la prise de l'initiative des jeunes de faire par eux-mêmes ce qu'il faut pour concrétiser un projet, le réaliser dans l'action,

- Constitue une délégation plus ou moins explicite de service public aux jeunes ;
- Contribue à donner ou à renforcer une identité au territoire dont relèvent les jeunes et par la même renforce leur propre identité.

#### **4 - Effets des actions : au regard des objectifs de participation dans le Contrat de Ville**

Les actions avec les jeunes font sens pour eux dans les registres suivants :

- Accès consumériste à des prestations trop coûteuses sans financement public,
- Accès à la vie ou l'animation d'un collectif socialisé et reconnu,
- Accès à la valorisation générée par la reconnaissance sociale de la réussite de l'action,
- Développement de l'autonomie personnelle,
- Prise de responsabilités,
- Découverte et exercice de la citoyenneté.

#### **5 - Gestion et financements**

La participation des jeunes induit des effets sur la gestion et le financement de l'action.

- Elle induit des coûts supplémentaires,
  - Sur l'investissement temps des professionnels,
  - Sur les frais de fonctionnement (matériel, entretien...),
  - Par la demande d'actions similaires de la part d'autres jeunes.
- Elle permet des économies :
  - Grâce aux jeunes qui gèrent des aspects matériels, informationnels ou organisationnels,
  - Sur les temps de surveillance des locaux, du matériel... qui ne sont plus nécessaires,
  - Grâce à l'affectation des professionnels socio-éducatifs sur des tâches relationnelles relevant de leur compétence professionnelle,

- Elle perturbe le projet institutionnel
  - Les activités destinées à d'autres tranches d'âge sont perturbées,
  - La participation des jeunes est incompatible avec le fonctionnement de l'institution
  - L'institution n'a pas les moyens d'accompagner la participation,
  - L'image de l'institution, du service, est dégradée du fait de la place prise par les jeunes.
  
- Elle est un investissement véritable en regard du projet institutionnel ou associatif,
  - Elle permet de mettre en œuvre le projet institutionnel ou éducatif,
  - Elle questionne le projet institutionnel ou éducatif et permet son affirmation voire son renouvellement,
  - Elle est gratifiante pour l'ensemble des personnes qui interviennent dans l'association ou l'équipement grâce à une cohabitation des différentes générations.

## 5 - Gestion et financements

La participation des jeunes induit des effets sur la gestion et le financement de l'action

- Elle perturbe le projet institutionnel
  - Les activités destinées à d'autres tranches d'âge sont perturbées,
  - La participation des jeunes est incompatible avec le fonctionnement de l'institution qui n'a pas les moyens de l'accompagner,
  - L'image de l'institution du service, est dégradée du fait de la place prise par les jeunes.
  
- Elle est un investissement véritable en regard du projet institutionnel ou associatif,
  - L'image de l'institution du service, est valorisée par sa capacité de prise en compte des jeunes.
  - Elle permet de mettre en œuvre le projet institutionnel ou éducatif,
  - Elle questionne le projet institutionnel ou éducatif et permet son affirmation voire son renouvellement,
  - Elle est gratifiante pour l'ensemble des personnes qui interviennent dans l'association ou l'équipement grâce à une cohabitation des différentes générations.